DLP 18 -11- 86087719

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA Cedex
Tél. 61 24 06 51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel 115 F
Sous-régisseur Recettes D D A Hte-Gne
CCP 8612-11 R Toulouse

I.S.S.N. : 0752-2053

BULLETIN N° 14 DU 23 OCTOBRE 1986

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Toutes les céréales peuvent être affectées par cette maladie due à un virus transmis par les pucerons. Elle est observée régulièrement dans notre région mais avec une gravité très différente selon les années.

L'année dernière, en particulier, les infestations de pucerons furent faibles ou nulles et les dégâts aux cultures très rares.

Lutte

Elle est envisageable à l'automne par traitement insecticide à partir du stade 2 feuilles des céréales, **en présence de pucerons.** Les produits utilisables sont les suivants :

Matière active	Dose/ha	Spécialités commerciales		Dose/ha
alphaméthrine	10 g	FASTAC	AGRISHELL	0,2 l
bifenthrine	7,5 g	TALSTAR	PEPRO	0,075 l
bromophos méthyl	375 g	NEXION 25	BASF	1,5 l
		NEXION 40	BASF	1,04 l
		RHODIANEX	RHODIAGRI	1,5 l
cyalothrine	7,5 g	KARATE	SOPRA	0,15 l
cyfluthrine	15 g	BAYTROID	BAYER	0,3 l
cyperméthrine	20 g	CYMBUSH	SOPRA	0,2 l
		KAFIL SUPER	LA QUINOLEINE	0,2 l
		SHERPA 10	PEPRO	0,2 l
deltaméthrine	7,5 g	DECIS	PROCIDA	0,3 l
fenvalérate	25 g	SUMICIDIN 10	AGRISHELL	0,25 l
fluvalinate	48 g	MAVRIK	SANDOZ	0,2 l
perméthrine	62,5 g	AMBUSH	LA QUINOLEINE	0,25 l

Situation

La sortie récente et fréquente de repousses de céréales abritant les pucerons dans les cultures en place (colzas notamment) ou dans les terres non encore préparées risque de favoriser la multiplication de la maladie.

Préconisations

Procéder, dans la mesure du possible, à l'élimination des repousses de céréales et de graminées adventices.

Il est encore trop tôt pour juger de l'opportunité d'une intervention insecticide à la levée des céréales. Attendre les informations d'un prochain bulletin.

P.../46

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant J TOUZEAU C P P A P N° 532 AD

DESHERBAGE D'AUTOMNE

Il consiste à utiliser des produits du semis des céréales à l'apparition des premières talles, généralement avant la germination des adventices.

Il est particulièrement recommandé dans les parcelles difficiles d'accès en hiver.

Il présente cependant quelques contraintes dont les principales sont :

- la connaissance aussi parfaite que possible de l'enherbement habituel de la parcelle par l'agriculteur,
- la nécessité de réaliser le semis dans un sol bien préparé, en l'absence de mottes notamment afin d'enterrer régulièrement les grains.

Utiliser l'un des produits du dépliant établi conjointement par l'I.N.R.A., l'I.T.C.F. et le S.P.V. adressé lors de notre bulletin n° 5 du 5 mai 1986, à la rubrique "Lutte contre les mauvaises herbes - Traitements d'automne".

Attention, plusieurs faits nouveaux sont à mentionner :

. **Commercialisation d'un nouveau produit**

L'IXO 7 (Sté ELANCO) qui est une association d'isoproturon et d'isoxaben utilisable en post-semis, prélevée ou post-levée précoce sur blé tendre et orge d'hiver à 4 l/ha. Il est à utiliser de préférence avant le stade cotylédonaire des dicotylédones.

. **Changement de dénomination d'un produit**

Le CIBRAL (Sté CIBA-GEIGY) qui figure sous le nom de SOBRAL dans le dépliant.

. **Recommandations de prudence concernant l'utilisation de certains produits**

Eviter de désherber les céréales avec l'un des 2 produits suivants : GLEAN T ou TRILIXON, si l'implantation d'une culture protéagineuse, dicotylédones porte-graines, légumière de plein champ, pomme de terre, maraîchère, florale, ornementale, petit fruit ou tabac est prévue dans la parcelle l'année suivante.

*

*   *

*